

# **CONSEIL GENERAL du JURA**

## **Le livre noir de la gauche**

Tome 1 : Jura Bus

**Entrisme, purge des administrateurs et captation du bas de laine  
de la Régie Départementale des Transports du Jura (RDTJ)**

**Le livre noir  
du Conseil  
général du Jura**

# **Le Dindon enchaîné**



Journal satirique de la vie publique locale

Hors série n° 1

<http://www.ledindonenchainé.fr>

27 janvier 2014

A la faveur d'une négociation très favorable de la Délégation de Service Public relative aux transports routiers interurbains de voyageurs datant de 2009 et jamais renégocié depuis par le conseil général, Jura Bus affiche chaque année un très bon résultat. L'établissement possède aujourd'hui un confortable trésor de guerre.

De son côté, le conseil général, autorité de tutelle de Jura Bus -qui dispose toutefois de sa propre indépendance-, est confronté à une sérieuse crise budgétaire avec notamment une explosion des dépenses de fonctionnement. Le président de l'assemblée départementale, qui mène grand train depuis qu'il est à la tête de l'institution, souhaite mettre la main sur ce magot pour une opération de la plus haute importance pour le Jura : Sponsoriser des clubs sportifs et en particulier celui dirigé par son bras droit au conseil général, le directeur général des services de l'institution départementale !

Pour parvenir à ses fins, Christophe Perny n'a pas hésité à virer plus de la moitié des administrateurs de l'établissement dans des conditions plus que discutables et notamment les élus de l'opposition. Il a installé à leur place des amis, tous de gauche, qui ne peuvent rien refuser à leur chef...

- *Le Dindon enchaîné* est édité par la Société Protectrice des Contribuables
- Directeur de la publication : PERNOT Alain
- ISSN : 1635-5032
- Imprimé par la SPC, rue du Verger 39230 Froideville
- Mail : [ledindon.net@wanadoo.fr](mailto:ledindon.net@wanadoo.fr)
- Site web : [www.ledindonenchainé.fr](http://www.ledindonenchainé.fr)
- *Le Dindon enchaîné* a fait l'objet d'une déclaration d'intention de paraître auprès du Parquet de Lons-le-Saunier pour lequel la S.P.C. a obtenu un "Récépissé de déclaration de publication journal ou écrit périodique"
- Fondateurs : Alain PERNOT, Morad EL HATTAB

Le 3 juillet 2013, par 19 voix pour et 14 contre, l'assemblée plénière du conseil général du Jura décidait de modifier la composition du conseil d'administration, les statuts et le règlement intérieur de Jura Bus, la Régie Départementale des Transports du Jura (RDTJ).

Depuis plusieurs décennies, le conseil d'administration de cet établissement comprenait 15 membres : 8 conseillers généraux, 3 personnes représentant les usagers, 2 personnes désignées en raison de leurs compétences et 2 représentants du personnel. Le président Perny a décidé de ramener ce chiffre à 11 en sacrifiant les trois représentants des usagers et une des deux personnes compétentes.

Mais ce vote a surtout servi de prétexte au président du conseil général pour faire le ménage à la tête de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) en virant un grand nombre d'administrateurs potentiellement gênants. Parmi ceux-ci figurent Gilbert Blondeau et Jean-François Gaillard, conseillers généraux de droite ; Patrick Viverge, élu de la majorité mais qui entretient des relations conflictuelles avec son chef ; Gérard Perrier, ancien conseiller général de droite qui siégeait en tant que personne compétente ; Yves Lazzarini représentant des usagers pour la FCPE<sup>1</sup> ; Christian Marie, représentant des usagers pour la FNAUT<sup>2</sup>. et enfin Jacques Chevassus, représentant des usagers pour la ville de Saint Claude. Plus étonnant, Raphaël Perrin sera lui aussi remercié. Ancien deuxième vice-président du conseil général, il avait abandonné cette fonction en octobre 2011. Il est en outre l'un des rares élus de la majorité à avoir le courage de tenir tête, sur plusieurs sujets, au leader de la gauche jurassienne. Ceci explique peut être cela ! Le nom de Robert Tournier, lui aussi membre de la majorité départementale, ne figure plus dans la liste des nouveaux administrateurs.

Pour les remplacer, M. Perny a choisi des amis à lui comme Danielle Brulebois, Marc-Henri Duvernet, Esio Perati, Denis Jeunet ou encore Fernand Fournier. Résultat : Les 8 représentants du conseil général sont désormais tous de la même couleur politique : Rose fuchsia. Au final, sur 11 administrateurs désignés en 2011 (en excluant ceux proposés par Jura Bus), 8 ont été congédiés !

---

<sup>1</sup> FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves.

<sup>2</sup> FNAUT : Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports.

L'opposition départementale, qui comptait deux représentants suite aux élections cantonales de mars 2011 n'a donc plus aucun délégué au sein du conseil d'administration de Jura Bus !

Cette mainmise de la majorité départementale sur la Régie est sans précédent. C'est en effet la première fois depuis 1948, date de la création de la RDTJ que l'opposition est ainsi totalement mise à l'index. Jamais, au cours de ces 65 dernières années, le président du conseil général du Jura n'avait osé exclure les représentants de l'opposition du conseil d'administration de cet organisme.

En 2008, l'opposition de gauche disposait de 4 représentants sur les 8 sièges réservés aux conseillers généraux (R. Tournier, A. Vauchez, R. Perrin et Ch. Perny). En 2004, la droite avait accordé 3 sièges à l'opposition (R. Tournier, B. Guichard et A. Brune). En 2001, la gauche disposait de 2 sièges (A. Brune et D. Vuillermoz), elle en avait 3 en 1998 (L. Ponsot, D. Vuillermoz, A. Brune), 2 en 1994 (G. Dumélie, L. Ponsot)...

Quant à la présence des représentants des usagers, elle n'avait jamais été remise en cause par le passé !

Grâce à cette purge, Christophe Perny peut désormais s'appuyer sur au moins 8 des 11 administrateurs qui lui sont totalement dévoués. Il n'a désormais aucun mal à obtenir ce qu'il veut de ce conseil d'administration fantoche. Les voix des deux représentants du personnel ne pèsent pas lourd face à celles des 8 conseillers généraux de gauche aux ordres de leur chef.

Pour bien comprendre les raisons de cette reprise en main de la RDTJ par le département il faut relire les comptes rendus des réunions du conseil d'administration ayant précédé cette purge.

Le procès verbal de la réunion du 22 janvier 2013 est particulièrement révélateur des relations, parfois tendues, existant entre M. Perny et l'ancien conseil d'administration, qui n'était pas disposé à laisser le président du conseil général faire n'importe quoi avec Jura Bus.

Ce document évoque longuement la présence du président du conseil général à la réunion du Bureau de la Régie du 21 décembre 2012. Il dresse notamment un inventaire des injonctions de ce dernier aux administrateurs de la RDTJ sur différents sujets dont voici quelques exemples :

A propos de l'audit diligenté par le conseil général sur Jura Bus : « M. Perny indique que Jura Bus doit être audité, M. Specq (qui n'est autre que le directeur général des services du conseil général du Jura) présente le cahier des charges et précise que le Cabinet Klopfer a été sélectionné pour conduire cette mission. L'audit portera sur l'organisation structurelle et financière. »

A propos du recrutement du futur directeur de l'établissement : « M. Perny estime que les membres de la commission de recrutement nommée à l'unanimité par le conseil d'administration sont trop nombreux. Il indique qu'il s'oppose à ce que M. Marie en fasse partie, que Mme Vuillaumier, RH du conseil général pourrait intervenir à titre consultatif.

M. Perny indique que le directeur doit être quelqu'un venant de l'extérieur.

M. Perny indique qu'à la prochaine commission permanente il demandera que la FNAUT désigne un autre représentant au conseil d'administration de la Régie. »

A propos du sponsoring : « M. Perny souhaite que, sur proposition du conseil général, la Régie sponsorise des clubs sportifs. Le sponsoring pourrait s'exercer soit directement, soit indirectement (mise en place de transports). »

Ce document fort instructif présente ensuite la position des anciens administrateurs. Visiblement agacés des méthodes de l'élu socialiste, ceux-ci ne manqueront pas de lui exprimer leur désaccord sur plusieurs points comme en témoignent les exemples suivants :

A propos de l'audit : « Le conseil d'administration soutient et approuve les positions prises par le bureau. »

« Les membres du bureau sont surpris par cette initiative. En effet il aurait été préférable que ce soit le conseil d'administration de la Régie qui le décide et que le Département gère son secteur transport en complément. »

« L'ensemble des membres du conseil d'administration aurait souhaité que cette demande soit initiée par le CA, s'il la jugeait nécessaire, et non imposée par le président du conseil général. »

A propos de la composition du conseil d'administration : « Le conseil d'administration confirme (...) que la présence de M. Marie ne saurait être remise en cause sans motif ni lui être reproché d'intervenir dans les débats eu égard à sa connaissance des dossiers. »

Cet affront fait au président de l'assemblée départementale explique en partie l'éviction de la majeure partie des administrateurs, remplacés au pied levé par des conseillers généraux de la majorité départementale, beaucoup plus dociles.

Outre l'absence totale de pluralité dans le choix des administrateurs et l'élimination des représentants des usagers, la modification de la composition du conseil d'administration apparaît également discutable sur le plan juridique.

L'article 6 des statuts prévoit en effet que la durée du mandat des administrateurs est identique à la durée du mandat de conseiller général. Désignés en 2011, suite aux élections cantonales, le mandat des administrateurs devait donc courir jusqu'à 2015, date du prochain scrutin départemental. M. Perny ne pouvait donc pas, sauf à tripatouiller les statuts de la Régie, remplacer le conseil d'administration avant cette échéance. Les services du contrôle de légalité de la Préfecture ont malgré tout validé cette décision !

Un autre point apparaît particulièrement trouble. Le conseil d'administration, dans sa nouvelle composition, s'est réuni pour la première fois le 26 août 2013. Le point n° 2 de l'ordre du jour de cette réunion concernait l'élection du président du conseil d'administration. Le point n° 3, l'élection du vice-président et le point n° 4 la désignation des membres du bureau.

Jean-Daniel Maire sera reconduit à la présidence avec 8 voix (1 abstention), le poste de vice-président reviendra à un autre conseiller général, Dominique Troncin avec 8 voix (1 abstention).

Problème, lors de cette première réunion, le conseil d'administration n'était pas au complet comme le prouve le compte rendu de la réunion. Les 2 représentants du personnel de la RDTJ (1 représentant du personnel d'encadrement et 1 membre du personnel d'exécution) n'ayant pas encore été désigné à cette date. La désignation du président, du vice-président et des membres du bureau a donc été faite par une partie seulement des administrateurs. Or, l'article 9 des statuts de la régie précise que « *le conseil d'administration élit son président* ». L'article 10 précise pour sa part que le « *conseil d'administration élit son bureau* ». Là encore, la Préfecture n'a rien trouvé à redire !

Il y a une seconde explication à cette reprise en main de l'établissement. M. Perny ne fait pas mystère de sa volonté de mettre la main sur le bas de laine de la Régie. Si l'on en croit un article du Progrès en date du 4 juillet 2013, la Régie a dégagé un excédent de trésorerie de 2,6 millions d'euros en 2012. Une manne que le président du conseil général du Jura souhaite récupérer pour un besoin de la plus haute importance : Subventionner des équipes sportives !

Il déclarait à ce sujet il y a quelques mois dans la presse : « *C'est de l'argent qui dort puisque Jura Bus ne peut pas le placer. Et dans le même temps, nous, on emprunte...* » (Le Progrès - 4 juillet 2013).

Problème, la majorité des anciens administrateurs n'était pas emballée par cette idée qui semblait à certains à la limite de légalité. Le lobbying d'équipes sportives n'entre en effet pas dans les compétences statutaires de l'établissement. Un argument qui n'a pas arrêté le président de l'institution départementale. Le logo de Jura Bus est désormais associé à l'équipe du Poligny Jura Basket Comté et à l'équipe de basket de l'Amicale Laïque Lédonienne (ALL) de Lons le Saunier dont le président n'est autre que Bertrand Specq, bras droit de Christophe Perny. En effet, M. Specq occupe le poste de Directeur Général des Services (DGS) du Conseil général du Jura !

S'il est pour l'heure difficile de connaître la somme que la Régie consacre à ces opérations de sponsoring, on peut l'estimer annuellement à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Jura Bus signe par ailleurs une fois par an un chèque au bénéfice du Conseil général (80 000 € en 2013) dont le montant varie en fonction des résultats annuels de l'établissement.

Une délibération soumise au vote des conseillers généraux en décembre 2013 concernant les transports routiers interurbains précise : "*Le récent audit réalisé sur le fonctionnement et les comptes de la Régie Départementale des Transports du Jura – Jurabus a montré que celle-ci possédait une importante réserve financière. En conséquence, en accord avec le Conseil d'Administration de la RDTJ, un reversement d'un montant de 500 000 € sera effectué en 2014 auprès du département*".

A quoi sert concrètement cet argent ? Il permet notamment au président du conseil général d'envoyer des centaines d'invitations gratuites aux élus municipaux des cantons de Lons le Saunier pour des matchs de basket. Ce fut notamment le cas pour une « *soirée du conseil général* » à l'occasion d'un match opposant l'ALL à l'AS Montmorot le 18 janvier 2014. Une manière subtile pour l'élu lédonien de préparer le scrutin cantonal de 2015 sur le dos du contribuable !

Mais, comble de l'absurde, M. Perny a dépensé des centaines d'euros pour envoyer des invitations gratuites pour une manifestation sportive qui n'était de toute façon pas payante !

Christophe Perny a trouvé une autre astuce afin de récupérer encore plus d'argent auprès de la Régie départementale : Vendre à Jura Bus les locaux que la structure loue depuis des années au Département. Le 4 novembre 2013, le nouveau conseil d'administration approuvait à l'unanimité l'achat par Jura Bus des biens immobiliers appartenant au conseil général et actuellement loués par Jura Bus. Avec cette opération, le département va empocher 940 000 € (835 000 € pour le siège social de Lons le Saunier et 95 000 € pour le bâtiment de Champagnole). La commission permanente du Conseil général a officialisé cette vente le 24 janvier 2013.

Une autre question majeure figurait à l'ordre du jour du conseil d'administration de Jurabus du 4 novembre : La modernisation du logo de la Régie reprenant les codes graphique du Conseil général. Un changement adopté à l'unanimité par les nouveaux administrateurs. Une décision qui ne sera pas sans incidence sur les finances de l'établissement lorsqu'il s'agira de couvrir de rose fuchsia la centaine de bus du transporteur !

Avec une telle gestion, la Régie Jura Bus, qui était jusque là financièrement plutôt opulente, pourrait rapidement voir sa situation financière se dégrader.